

présidents de société parce qu'ils n'ont pas la même détermination, les mêmes intérêts ni les mêmes engagements que le peuple du Canada. C'est toute la différence qui existe entre eux et nous. Nous représentons le peuple du Canada et pas les amis puissants du gouvernement.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je serai bref, c'est votre jour de chance à tous. Je tiens à dire au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), l'architecte de la destruction du tarif du Nid-de-Corbeau qui a le culot imprescriptible de venir parler des problèmes que la distance et la géographie causent aux agriculteurs canadiens, que n'ai jamais rien entendu de plus hypocrite que son discours.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Si le député a changé d'avis, s'il a changé d'idée, qu'il ait le courage de le reconnaître publiquement. Ce qu'il a fait aux agriculteurs canadiens entre 1981 à 1983, c'était impardonnable à l'époque et l'est encore impardonnable aujourd'hui.

Des voix: Règlement!

M. Benjamin: Je tiens à faire une mise au point au sujet des agriculteurs de ma région et ceux du reste du Canada pour ce qui concerne l'Accord de libre-échange, et je ne veux plus entendre d'autres propos hypocrites de la part des libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Ils ont tout fait, au gouvernement et en dehors. Passons maintenant aux conservateurs, qui étaient tous en faveur de garder le tarif du Corbeau. Est-ce qu'ils l'ont ramené? Non. Passons à l'Accord de libre-échange. Parlons des producteurs d'oeufs. J'aimerais que le secrétaire parlementaire examine l'Accord de libre-échange.

M. McDermid: Quelle page?

M. Benjamin: Un instant, que je trouve le numéro de la page. C'est à la page 701, paragraphe 3. Je voudrais que le secrétaire parlementaire l'examine pendant que je vais lui rappeler deux ou trois choses. L'Office canadien de commercialisation des oeufs avait demandé à comparaître devant le comité de la Chambre des communes. Il n'a même pas reçu d'accusé de réception.

M. McDermid: Faux.

M. Benjamin: Il s'agit d'un organisme public préoccupé.

M. McDermid: Il n'en est pas un.

M. Benjamin: Bon, ça va. L'industrie américaine des oeufs a cherché à infléchir le texte de l'Accord de libre-échange pour nuire à l'Office canadien de commercialisation des oeufs. J'ai près de Regina de gros producteurs d'oeufs.

M. McDermid: Faites-moi voir l'endroit qui lui nuit?

M. Benjamin: Patientez un peu. Il y avait quatre éléments isolés: les normes harmonisées, l'abolition des droits de douane, la répartition des nouvelles importations mondiales, et l'article 701.3 du traité. Le gouvernement a satisfait l'OCCE, l'Office

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

canadien de commercialisation des oeufs, les normes harmonisées et l'abolition des droits de douane. L'Office déclare que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a garanti ces deux points et que les deux autres demeurent non résolus. Je voudrais que le secrétaire parlementaire qui a la même coiffure que moi—et c'est à peu près la seule chose que nous ayons en commun—écoute attentivement.

● (2130)

M. Boudria: Ils ont le même coiffeur.

M. Benjamin: L'herbe ne pousse pas dans une rue achalandée.

«L'accord de libre-échange augmente le volume des importations que le Canada est obligé d'accepter»—et je demanderais à mon honorable ami de bien écouter—«en le portant environ au volume correspondant aux licences d'importation globales et supplémentaires . . . ».

Lorsque l'Office a proposé au gouvernement d'élaborer la solution, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) et le ministre de l'Agriculture, pour citer l'Office, «continueront de travailler avec nous à trouver une solution». Le ministre de l'Agriculture a donné à l'Office l'assurance que le Canada n'était pas prisonnier de la formulation «aux termes de la définition actuelle d'organisme public». En fait, le ministre et ses collaborateurs nous ont assuré à maintes reprises qu'un groupe spécial de règlement des différends chargé d'examiner cette question aimerait trancher en faveur du Canada. Voilà ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture.

Toutefois, quand nous arrivons à ce que font les États-Unis, voici ce que déclare l'Office:

De l'avis de notre conseiller juridique de Washington, «il ne semble maintenant faire aucun doute raisonnable qu'une fois que l'Accord de libre-échange entrera en vigueur, le gouvernement américain, avec l'aide énergique de l'industrie nationale, examinera de près pratiquement tous les aspects du programme de suppression de l'OCCE. Il est également certain que cet examen aura pour objet de préparer une offensive contre le programme de suppression en vertu de l'article 701.3».

Autrement dit, le gouvernement américain impose sa volonté et s'immisce dans les affaires des autres quant à ce que peut faire l'Office canadien de commercialisation des oeufs. En fait, il est autorisé à le faire en vertu de toutes les dispositions imaginables. Même l'Office a mis le gouvernement en garde contre ces négociations commerciales en le prévenant qu'elles présentent des risques considérables pour les aviculteurs canadiens. L'Office soutient aujourd'hui la même chose. En fait, il dit éprouver les mêmes craintes à l'égard des activités de la Commission canadienne du blé.

Tous les propos que le ministre de l'Agriculture et celui du Commerce extérieur ont tenus à la Chambre et à l'extérieur ont été catégoriquement démentis par les membres du Syndicat du blé de la Saskatchewan et de l'Office canadien de commercialisation des oeufs. Mon collègue de l'Alberta . . .